ALE de ….

Date

A l’attention de Mme Marie-Kristine Vanbockestal

Administratrice générale du Forem

Madame l’administratrice,

Depuis 2018, l’ALE de Liège retient, en dehors de tout cadre légal ou réglementaire, et au mépris de ses engagements, les quotes-parts ALE liées aux prestations effectuées en région flamande par les demandeurs d’emploi de notre ALE.

Plusieurs excuses ont été évoquées. Il fut d’abord question d’un procès en cours avec un mauvais payeur. Actuellement, l’ALE de Liège prétend attendre du Forem une clef de répartition qui lui permettrait de débloquer les fonds. Quant à la coordination ALE, elle est aux abonnés absents.

Durant toutes ces années, nous avons pourtant assuré le suivi administratif des demandeurs d’emploi volontaires pour ce type d’activités en permettant ainsi le travail de cueillette auprès des agriculteurs limbourgeois.

Cette situation est préjudiciable à notre ALE ainsi qu’aux quatorze autres ALE concernées, car elle enrichit sans justifications l’ALE de Liège, elle permet à cette dernière d’octroyer un budget de formation à l’attention des seuls demandeurs d’emploi liégeois et elle peut gonfler le nombre de chèques ALE utilisés lors du calcul des frais administratifs que sa section titre-service doit rembourser au Forem.

On notera aussi, pour la forme, que l’ALE de Liège se trouve également en position de favoriser les demandeurs d’emploi de la seule ville de Liège dans l’attribution des prestations.

Nous pensons avoir fait preuve de patience et souhaitons dorénavant que l’administration s’empare effectivement de ce dossier en proposant une solution qui respecte chacune des parties.

Dans l’attente de votre réaction, veuillez recevoir, madame l’administratrice générale, l’assurance de notre considération la meilleure.

Pour le conseil d’administration de l’ALE

(*Signature représentant de l’ALE*)

PS : copie du présent courrier est envoyé à Mme Christie Morreale, ministre chargée de l’emploi.